REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

JOURNEE NATIONALE DES HANDICAPES

Dessiné par
S . A . BENTOUNES

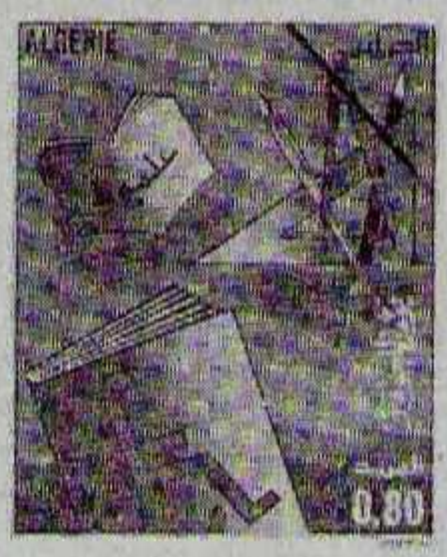

Imprimé en
Héliogravure

Valeur : 0,80

Format : 27 × 32,75 (Dentelure (Dentelure 13
Multicolore) — 25 timbres à la feuille

Vente anticipée, les 13 et 14 Mars 1986

— **Dans les Recettes Principales des Postes**

D'ADRAR - ECH CHELIFF - LAGHOUAT - OUM EL BOUAGHI - BATNA - BEJAIA - BISKRA - BECHAR - BLIDA - BOUIRA - TAMANRASSET - TEBESSA - TLEMCEN - TIARET - TIZI-OUZOU - ALGER - DJELFA - JIJEL - SETIF - SAIDA - SKIKDA - SIDI-BEL-ABBES - ANNABA - GUELMA - CONSTANTINE - MEDEA - MOSTAGANEM - M'SILA - MASCARA - OUARGLA - ORAN

Vente générale, le 15 Mars 1986 dans tous les bureaux de poste.

ENVELOPPE ILLUSTREE

— affranchie : 1,80 DA.

sera mise en vente du 13 au 20 Mars 1986 inclus.

La journée du 14 mars 1986,Journée nationale des Personnes Handicapées est placée sous le thème "l'éducation de l'enfant handicapé". En effet,garantir la scolarisation et la formation aux jeunes handicapés,c'est leur permettre une insertion sociale.

La réelle politique entreprise en faveur des personnes handicapées vise leur intégration progressive dans la société,intégration qui demeure conditionnée par la nécessité d'une continuité dans le processus global de réadaptation.

Dans ce sens,l'école qui est la deuxième étape dans la vie d'un enfant constitue un droit reconnu par les textes fondamenteaux du pays.

En application de ces principes et pour répondre aux besoins pressants de cette catégorie de citoyens, un large programme a été adopté en leur faveur par le gouvernement en janvier 1983 puis en mars 1985.

Ainsi, le Ministère de la Protection Sociale chargé de la protection et de la promotion des catégories particulières, a mis en oeuvre des actions,en concertation avec les administrations et organismes concernés afin de couvrir,à moyen terme, les besoins des jeunes handicapés en matière d'éducation.

En garantissant l'éducation à l'enfant handicapé, l'Etat favorise son adaptation et lui offre dans le futur les mêmes chances que tout autre citoyen algérien.